Pour le maintien des sites BRPP

L'activité est actuellement intense dans les neuf sites BRPP : la mise en place du Répertoire électoral unique (REU) (nombreux traitements, vérifications, échanges avec les communes) s'ajoute aux activités habituelles relatives à la gestion de l'Etat civil et de l'Echantillon démographique permanent (EDP).

Le REU a amené une réflexion sur l'organisation des travaux au sein de BRPP. Une démarche Maiol a été menée. Selon le rapport Maiol les futures activités en région, hors pôle national, ne devraient concerner que 50 agents équivalent temps plein (ETP), contre 100 ETP actuellement. Le groupe Maiol a été contraint de réfléchir à plusieurs organisations cibles : un site unique, le maintien de l'ensemble des 9 sites, ou une position intermédiaire entre 4 et 7 sites.

La fermeture de ces divisions serait un nouveau signe désastreux pour les directions et établissements régionaux, qui ont déjà fait face aux départs des activités Clap/Olee, aux effets de la réforme territoriale (départ des Sed, des Sar, réimplantations de pôles). Il est primordial, pour la diversité des travaux dans les sites régionaux, de conserver les activités liées à la BRPP là où elles sont présentes. Ce schéma pourrait d'ailleurs s'appliquer à nouveau avec les projets autour de Sirene 4 et de Tourisme 3, dont les objectifs affichés sont de réduire les effectifs.

Nous demandons :

- **le maintien des sites BRPP dans les établissements où ils sont présents**
- **une réflexion nationale sur la diversité des travaux dans l'ensemble des établissements régionaux**

Nom	Prénom	Etablissement - Service	Signature